UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

CREPMF

CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE
ET DES MARCHES FINANCIERS

DECISION N° CREPMF / 2021 / 056 -

PORTANT RETRAIT DE L'AGREMENT ACCORDE A LA SOCIETE NEXT AFRICA FINANCE SOLUTIONS EN QUALITE DE CONSEIL EN INVESTISSEMENTS BOURSIERS SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,

Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, notamment son Annexe portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (ci-après le Conseil Régional) ;

Vu le Règlement Général n°001/97 du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du marché financier régional de l'UMOA ;

Vu la Décision n° CM/DAC/04/04/2017 du 14 avril 2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;

Vu la Décision n°CM/01/04/2020 du 30 avril 2020 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant prorogation du mandat du Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers ;

Vu l'Instruction n°32/2005 du 14 septembre 2005, relative à la procédure de retrait d'agrément des intervenants commerciaux agréés par le Conseil Régional de l'Épargne publique et des Marchés Financiers de l'UMOA ;

Vu la Décision n°CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant modification de la Décision n° 77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil ;

Vu la demande de retrait d'agrément en date du 06 janvier 2021 du Conseil en Investissements Boursiers NEXT AFRICA FINANCE SOLUTIONS, agréé sous le numéro CIB/2018-01 ;

Vu les délibérations du Conseil Régional en sa 47ème session extraordinaire tenue le 17 mars 2021, par visioconférence ;

DECIDE

01 B.P. 1878 Abidjan 01/Côte d'Ivoire - Avenue Joseph ANOMA
presidence@crepmf.org
TEL.: (225) 20 21 57 42 / 20 21 51 79 Fax: 20 22 16 57
http://www.crepmf.org

Article 1er

L'agrément n° CIB/2018-01 du 09 octobre 2018, accordé à la société NEXT AFRICA FINANCE SOLUTIONS en qualité de Conseil en Investissements Boursiers sur le marché financier régional de l'UMOA, est retiré au motif ci-après :

- la demande motivée de l'Intervenant en date du 06 janvier 2021, en raison de l'absence d'activité depuis son agrément en 2018.

Article 2

Cette décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, abroge la Décision **N°PCR / DA / 2018 / 200** du 09 octobre 2018, portant agrément de la société NEXT AFRICA FINANCE SOLUTIONS en qualité de Conseil en Investissements Boursiers sur le marché financier régional de l'UMOA.

Article 3

La présente décision fera l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote et partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 17 MAR. 2021

Pour le Conseil Régional,
Le Président

Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
Le Président
01 B.P. 1878
ABIDJAN 01

Mamadou NDIAYE

01 B.P. 1878 Abidjan 01/Côte d'Ivoire - Avenue Joseph ANOMA
presidence@crepmf.org
TEL.: (225) 20 21 57 42 / 20 21 51 79 Fax: 20 22 16 57
http://www.crepmf.org